

Ville de Locronan
Kêr Lokorn



Conseil municipal

2 juillet 2012

**Nombre de
Conseillers :**

En exercice : 14

Présents : 9

Votants : 10

**Date de
convocation :**

25/06/2012

Le deux juillet de l'an deux mil douze à dix huit heures trente, le Conseil Municipal, s'est légalement réuni, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc ENGELMANN, Maire de Locronan.

Etaient présents : Jean-Luc ENGELMANN, Maire, Marguerite NICOLAS, Renée RIBEYRE, adjoints au Maire, Jean-Ronan LAUTROU, Jean-François LEGAULT, Jean-Yves LE QUEAU, Jean-Noël LOUBOUTIN, Jacqueline MOULLEC, Alain RAISON.

Absents : Christian LECANU donne procuration à Jean-Luc ENGELMANN.
Erwan PIANEZZA, Anne JOUAN, Paule SAUVEUR et Sylvie THIBAUT.

Secrétaire de séance : Marguerite NICOLAS.

1 - PROGRAMME VOIRIE 2012/2015 : CHOIX DE L'ENTREPRISE

Dans le cadre du plan triennal d'entretien et de modernisation de la voirie, une consultation a été lancée. Cinq entreprises ont répondu à l'appel d'offres :

Voici leurs offres de prix :

- LE ROUX : 49 510,91 € TTC
- SACER : 48 445,77 € TTC
- SCREG : 47 723,39 € TTC
- COLAS : 46 688,73 € TTC
- LE PAPE : 44 388,34 € TTC

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de retenir l'offre de l'entreprise LE PAPE pour un montant de 44 388,34 € TTC.

2 - DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL POUR L'APPEL A PROJET SUR LA GESTION INNOVANTE DES EAUX DE RUISSELLEMENTS DE L'ECO LOTISSEMENT LE CLOS DU NEVET

Monsieur le Maire sollicite du Conseil Municipal l'autorisation de déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Général concernant la gestion innovante des eaux pluviales de l'éco lotissement Le Clos du Névet.

En effet, une subvention de 40 à 50 % concernant ce poste de dépenses est possible.

A ce stade (c'est-à-dire avant l'appel d'offres), le plan de financement pourrait être le suivant :

DEPENSES HT		RECETTES HT	
Achat terrain	190 000,00	Subvention gestion des Eaux de pluies Conseil Général du Finistère	22 000,00
Honoraires	43 250,00	Vente des lots	811 000,00
Travaux :			
Voirie (1 ^{ère} phase)	105 000,00		
Voirie (2 ^{ème} phase)	48 000,00		
Réseau Eau potable	40 000,00		
Réseau Eau usée	133 000,00		
Réseau Eau pluviale	55 000,00		
Réseau Basse tension	36 000,00		
Réseau Eclairage public	51 000,00		
Réseau télécom	25 000,00		
Génie civil Fibre optique	21 000,00		
Aménagement paysager	125 000,00		
Total travaux	639 000,00		
Publicité	4 000,00		
TOTAL	833 000,00	TOTAL	833 000,00

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à déposer une demande de subvention auprès du Conseil Général et adopte le plan de financement ci-dessus.

3 - QUESTIONS DIVERSES

3-1 Motion en faveur du Groupe Doux

Réunie en Conseil d'Administration à Brest, l'Association des Maires et Présidents de Communautés de Communes du Finistère s'inquiète vivement des conséquences, pour le département, de la mise en redressement judiciaire du groupe volailler DOUX.

Parce que le groupe, leader européen de la volaille, emploie 3.400 salariés et travaille avec 700 à 800 éleveurs,

Parce que c'est toute une économie, notamment locale et finistérienne, qui vit de l'activité du groupe familial basé à Châteaulin (accoueurs, fournisseurs, transporteurs, activités portuaires, sous-traitants...)

Parce que le maintien d'un tissu économique est une des préoccupations majeures des communes et des EPCI,

Les membres du Conseil d'Administration souhaitent qu'une solution rapide puisse être trouvée, et apporte leur soutien à tous les hommes et toutes les femmes qui vivent de cette activité agroalimentaire (emplois directs ou induits).

Le Conseil d'Administration invite toutes les communes et communautés du Finistère à adopter cette motion par délibération de leur conseil.

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte la motion ci-dessus.